

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 26 NOVEMBRE 2015**

Présents : Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Mme  
BOLLAND-BOTTY, Echevins,  
Mr J. CLIGNET, Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme S.  
PHILIPPENS-THIRY, Mme M.-E. DHEUR, Mme H. VAN MALDER-  
LUCASSE, Mr L. OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE,  
Mr. M. LUTHERS, Mme A. XHONNEUX-GRYSON, Mme J.  
CLAUDE-ANTOINE, Conseillers,  
Melle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

En présence de : Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusée : Mme F. HOTTERBEEEX-van ELLEN

L'assemblée compte 17 membres.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE**

1. *Approbation du procès-verbal du 29.10.2015*
2. *Communications*
3. *Arrêtés de police*
4. *F.E. de DALHEM*
5. *Affiliation 2016 au CRECCIDE ASBL – Convention de partenariat*
6. *Location espace studio Rue Henri Francotte, n° 29 à DALHEM pour délocalisation de la bibliothèque communale – Convention avec la Régionale Visétoise d'Habitations ;*
7. *FINIMO – PUBLIFIN – SPI – Représentation de la Commune aux assemblées générales – Remplacement d'un délégué démissionnaire*

Points supplémentaires :

8. *Motion-handicap*
9. *Viva for life*

\*\*\*\*\*

### **Point 1 : Approbation du procès-verbal du 29.10.2015**

#### **Jojo Cloes intervient comme suit :**

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur le point : Majorité : 10 OUI / Renouveau : 6 NON

La Directrice générale informe le Conseil que la modification budgétaire approuvée par le précédent Conseil et transmise à la tutelle était entachée d'une erreur au poste « budget de la balade gourmande ». Ce poste doit, en réalité être augmenté de 5.000,00 €.

Légalement, cette modification devrait faire l'objet d'une nouvelle modification budgétaire et de toute la procédure correspondante, ce qui représente beaucoup de travail administratif.

La Directrice générale demande au Conseil à pouvoir effectuer la correction à posteriori.

Renouveau marque son accord sur cette irrégularité tout en demandant que la Modification budgétaire modifiée soit envoyée à tous les Conseillers.

### **Point 2 : Communications**

#### **Loïc Olivier intervient comme suit :**

Madame Lebeau, dans le document du Ministre Furlan, vous demandez à Monsieur Philippin de réaliser un rapport sur l'article 2. Avez-vous eu ce rapport ? Pouvez-vous nous expliquer ?

Jocelyne nous informe que la teneur de celui-ci nous sera fournie lors du prochain conseil.

### **Point 3 : Arrêtés de Police**

Pas de commentaire.

**Point 4 : F.E. de DALHEM – M.B. n° 2/2015**

Pas de commentaire.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 5 : Affiliation 2016 au CRECCIDE ASBL – Convention de partenariat**

**Loïc Olivier intervient comme suit :**

Le travail réalisé par le conseil des enfants va-t-il être présenté au Conseil ?  
Que font-ils exactement?

A. Polmans et J. Clignet nous informent que le premier Conseil consistait en une prise de connaissance ; il y a été évoqué certains projets : soit notamment la sécurité aux abords des écoles. L'année dernière, le temps a manqué et certains enfants étaient déçus de ne pas avoir vu l'un ou l'autre projet se concrétiser. Cette mandature sera plus longue, ce dont les enfants se réjouissent.

José signale que les enfants assisteront un jour au Conseil communal afin de voir avec nous ce qui serait bon d'améliorer au sein de la commune.

Jojo demande si des procès-verbaux ont été établis ? Ariane répond par l'affirmative et signale que ceux-ci sont disponibles.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 6 : Location espace-studio Rue Henri Francotte, n° 29 à DALHEM pour délocalisation de la bibliothèque communale – Convention avec la Régionale Visétoise d'habitations**

**Loïc OLIVIER intervient comme suit :**

Après avoir regardé le plan, ce n'est pas facile de se représenter le bien.  
Comment est composé ce studio ?

Je ne pense pas que nous aurons beaucoup de lecteurs qui viendront prendre leur bain après avoir loué un livre.

L'ensemble du bien sera-t-il accessible au public ?

A priori l'accessibilité pour les PMR à cette bibliothèque devrait être meilleure que la bibliothèque de Dalhem actuelle :

J'ai interrogé la RVH entre autre à ce sujet, voici ce qui m'a été répondu:

*«En ce qui concerne l'accessibilité, il appartient à la commune de DALHEM de prévoir l'aménagement nécessaire (comme l'a fait le bureau de poste à côté).»*

L'article 9 de la convention, lui, dit ceci : *«La commune se chargera de réaliser à sa charge exclusive, les aménagements nécessaires à l'organisation et ses activités ainsi que les travaux de mise en conformité de sécurité dans le cadre de locaux accessibles au public. »*

Des aménagements sont-ils prévus ?

Bien que, je vous rassure, je ne m'amuserai pas à demander à me rendre au petit coin à la bibliothèque de Dalhem mais quid des WC par exemple ?

Selon le CWATUPE, toutes les portes extérieures et intérieures des locaux présentent un libre passage de 85 centimètres minimum. Avez-vous vérifié que c'est en ordre pour l'ensemble des portes ?

L'état des lieux est prévu le vendredi 27 novembre donc demain et la mise à disposition le 1er décembre, à partir de quand est-il prévu d'ouvrir cette bibliothèque ?

D'un point de vue financier:

Le loyer prévu est de 200 euros+ les charges+d'autres frais (assurance incendie pour le contenu, vol,...) et à cela vont s'ajouter des aménagements. Nous avons également la chance d'avoir une bibliothèque assez récente à Warsage. Tout ça engendre un certain investissement pour finalement n'ouvrir ces deux bibliothèques au total que 7h/semaine.

Ne serait-il pas possible voire opportun d'augmenter les heures d'ouverture?

Quel est le taux de fréquentation des bibliothèques communales ?

Il est prévu, nous supposons un abandon de recours du propriétaire (la RVH) contre le locataire (La commune) mais avez-vous prévu un abandon de recours du locataire (la commune) contre le propriétaire (la RVH) pour le contenu?

Y a-t-il un abandon de recours de la commune et des autres locataires ?

Pour conclure, nous sommes face à un dilemme, d'un côté, nous pensons que les bibliothèques sont importantes et ce, entre autres pour les plus jeunes. D'un autre côté, si cet endroit accueille une bibliothèque, il n'accueillera plus un logement social. Bien que la RVH n'a pas reçu actuellement de demande du fédéral pour accueillir des personnes migrantes, dans le contexte actuel, nous trouvons les logements publics encore plus importants qu'à l'accoutumée.

Nous demandons que cette intervention figure au PV.

La Majorité nous répond au fur et à mesure des questions de Loïc :

Le studio se compose donc d'un hall d'entrée privatif, séjour (avec mezzanine, salle de bain, wc, entrée commune, cave privative, cave commune avec compteurs eau-gaz électricité.

Ariane signale que la salle de bain sera condamnée et que des étagères y seront installées.

L'ouverture de la bibliothèque est prévue, en principe, début 2016 (Ariane nous informe que le taux de fréquentation des bibliothèques est important (nous déplorons par contre le nombre d'heures d'ouverture de celles-ci, soit 7 heures par semaine pour les 2 bibliothèques que compte notre commune...))

En ce qui concerne la RVH, Ariane signale que celle-ci ne parvenait pas à trouver un locataire, car les lieux sont trop exigus ; dès lors, elle a accepté le principe d'y installer la bibliothèque communale.

Lors de son intervention sur le futur emplacement de la bibliothèque, Loïc demandait donc si cet emplacement ne pouvait être mis à disposition d'un migrant. Arnaud Dewez s'est immédiatement insurgé en demandant, de manière assez agressive : «*Quoi, êtes-vous pour la venue d'un migrant à Dalhem ?* »! ... ???

- Vote sur ce point : Majorité : 10 OUI / RENOUVEAU : 4 OUI et 2 abstentions (Jojo et Tarzan)

### **Point 7 : FINIMO – PUBLIFIN – SPI – Représentation de la Commune aux assemblées générales – Remplacement d'un délégué démissionnaire**

Nous saluons l'entrée en matière de Juliette !

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

### **Point 8 (supplémentaire) : Motion-handicap**

#### **Aurore GRYSON présente son point :**

Comme vous l'avez sans doute entendu ou lu dans la presse, quoi qu'en dise le gouvernement wallon/la région wallonne, des mesures ont été prises au niveau de l'Agence Wallonne d'Intégration pour la personne handicapée afin de réaliser des économies. Ces mesures diminueront dorénavant les aides pour les personnes à mobilité réduite. Ces mesures risquent d'engendrer une perte d'autonomie pour ces personnes.

En bref, voici les mesures:

- Instauration d'une part contributive à hauteur de 10% (ou 2% pour les bénéficiaires du statut BIM) à payer par les personnes handicapées pour toutes les aides matérielles sujettes à intervention de l'AWIPH. Cette quote-part se rajoute à la limitation des remboursements qui atteignaient rarement 100%.
- limitation et la réduction des interventions pour certaines aides matérielles comme par exemple :
  - un monte-personne limité à un seul étage

- réduction du plafond de remboursement d'un lit électrique (800 € au lieu de 1.300 € antérieurement)

• suppression d'interventions financières pour une série d'aides matérielles indispensables telles :

- intervention dans un parlophone (indispensable pour les personnes malvoyantes)

- intervention dans un système de vidéophonie (indispensable pour les personnes sourdes)

- intervention pour une porte de garage motorisée (indispensable pour un automobiliste en voiturette)

- boîte de vitesse automatique (indispensable à tout conducteur atteint d'une déficience aux membres inférieurs)

L'Association Belge contre les Maladies Neuromusculaires (ABMM), l'Association Belge des Paralysés (ABP), la Ligue de la Sclérose en Plaques et l'Association Parkinson ont introduit au Conseil d'Etat un recours en annulation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015.

Nous souhaiterions que comme cela s'est déjà passé pour d'autres cas que notre commune envoie une motion signée par Monsieur Le Bourgmestre, à Monsieur Magnette, Ministre président Wallon, et à son gouvernement pour qu'ils revoient leur position.

Arnaud Dewez a d'emblée signalé que ce point était incomplet puisqu'il ne contenait pas LA lettre à envoyer à la tutelle. Dans le même temps, Juliette Claude-Antoine intervenait pour dire que le premier niveau de pouvoir restait la commune, niveau le plus proche des citoyens pour se faire entendre, mais Arnaud Dewez lui a répondu que Juliette n'avait qu'à se présenter au Régional pour faire entendre sa voix...

Arnaud suggère de voter sur le retrait du point, ce que nous sommes contraints d'accepter ...

### **Point 9 (supplémentaire) : Viva for life**

#### **Loïc Olivier présente son point :**

En décembre 2013, la radio publique belge Vivacité a lancé une nouvelle opération de solidarité en faveur des enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Comme vous le savez certainement, dans le cadre de cette opération, 3 animateurs sont enfermés 144 heures dans un studio radio de verre situé sur une place publique.

Des donateurs donnent un montant en faveur des associations soutenues par Viva For Life et en échange, la chaîne de radio diffuse un morceau de musique choisi par le donateur.

Plusieurs niveaux de pouvoirs et associations ont octroyé des subsides dans le cadre de cette opération.

Nous pensons qu'un versement de 10 centimes par habitant serait un bon compromis mais nous vous laissons le choix du montant.

Vous trouverez ci-joint les informations que j'ai reçues de la part de l'organisation.

Comme vous avez pu le constater dans les documents ci-joints, une partie des subsides permettent de financer des associations en province de Liège.

Arnaud Dewez rappelle que la Commune privilégie les aides sur la Commune, par exemple aux clubs sportifs (730,00 €/an).

La position unanime du Collège est le refus de disposer de l'argent communal pour ce type d'organisation mais de plutôt de faire la promotion de celle-ci via le site de la commune ou des réseaux sociaux pour que chaque citoyen puisse participer s'il le souhaite.

Il est donc voté à l'unanimité sur l'amendement suivant : la publication sur les différents réseaux sociaux de l'organisation de Viva for Life.

### **QUESTIONS POST-CONSEIL :**

#### **Tarzan :**

##### 1. Warsage – Rue Joseph Muller

A quand la démolition du casino et l'accès au trottoir pour les piétons, vu que le SPW a enlevé le passage piétonnier et que la traversée de la rue un peu n'importe où, se fait sans sécurité ?

Arnaud rappelle que le casino est un bien privé qui n'appartient pas à la commune ! Il y a donc lieu de respecter la légalité. Des hommes de lois, ingénieurs et autres interviennent dans ce dossier.

##### 2. CCATM

Où en est le dossier ?

Jocelyne signale que les élus n'ont toujours pas été prévenus à ce jour.

##### 3. Rue Lieutenant Pirard

Rue Lieutenant Pirard, de Bombaye vers Dalhem coté gauche, pourquoi avoir enlevé les panneaux réfléchissants avant de tracer les lignes blanches ?

Josette Boland fait remarquer que la question de Tarzan est logique et pertinente. Nous sommes face à des faits d'incivilité ! Une personne « s'amuse » en effet à renverser sans cesse lesdits panneaux.

##### 4. Ecole de Dalhem – Salle de sports – Tapis de protection

Lors du dernier Conseil, il m'a été répondu que c'était un problème technique (l'installation des câbles électriques) qui empêchait la pose des tapis de protections sur le sol de la salle de sport où se déroulait l'exposition des artisans Dalhemois.

Le jour de l'inauguration, je n'ai pas vu la présence de ces câbles...

Alors, quelle était la raison de ne pas installer les tapis ?

Ariane signale que les charges électriques se sont avérées trop importantes et dès lors, les câbles électriques n'ont pas été installés (et les tapis non plus !)

5. Warsage – Rue de la gare – Chemin sans nom le long du chemin de fer

Sur la route Warsage Fouron, juste avant le pont du chemin de fer, sur le chemin qui mène à l'ancienne criée, le service des travaux a rebouché les nids de poule avec du tarmac à chaud.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait avec du grattage de route qui est plus économique ?

Il faut savoir aussi que ce chemin appartient à la SNCB et qu'il devait être remis en état avant d'être cédé à la commune de Dalhem et cela depuis 2012, mais le dossier est à l'arrêt.

Léon Gijssens signale que tous les mois on pourrait reboucher ! Les trois cents premiers mètres appartiennent à la commune, le reste à Infrabel mais c'est la commune qui l'entretient.

**Loïc Olivier :**

Si vous permettez je souhaiterais vous reparler de la bibliothèque car cela englobe d'autres dossiers :

Le parking à Dalhem n'est pas une sinécure et on peut espérer ou craindre c'est selon que la nouvelle bibliothèque va accentuer la situation actuelle. Avez-vous des nouvelles de la région concernant cette problématique ?

Réponse de la majorité : des aménagements sont prévus et des discussions sont en cours avec le SPW.

Le lieu de la bibliothèque actuel va être libéré, vous semblez dire à différentes occasions que ce lieu va accueillir le musée Général Thys. Le mois dernier, nous avons dit que cet endroit n'est pas accessible à tous. Vous aviez répondu que cela allait peut être changer. Pouvez-vous nous éclairer ?

Marie-Catherine Jansen informe que l'on attend la visite d'un responsable du patrimoine pour une solution facile ...

Loïc poursuit :

Nous avons lu ce week-end un article disant que l'actuelle maison du tourisme de la Basse Meuse va fermer ses portes et que les communes partenaires seraient réparties en deux groupes. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Est-ce officiel ? Quels seraient les impacts pour notre commune ?

Marie-Catherine Jansen signale qu'il existe une proposition de la Fédération du Tourisme de Liège d'adjoindre à la maison du tourisme de Herve : Visé, Dalhem et Blégny et que les communes de la Basse-Meuse, telles que



Oupeye, Bassenge et Herstal seraient reliées à la ville de Liège (propositions qui ne font pas l'unanimité). Une décision devrait tomber d'ici la fin janvier 2016.

### **Aurore Gryson :**

Le budget des communes en péril : Le SPF FINANCES vient de fournir aux communes les estimations de leurs recettes liées à l'impôt des personnes physiques.

C'est la douche froide : plus de 200 millions d'euros en moins pour les communes wallonnes. Aucune commune wallonne n'est épargnée ...

Et à Dalhem ?

Lors de l'élaboration du budget 2015, en décembre 2014, il était prévu une recette liée à l'IPP de 2.250.510,02 €.

La lettre du SPF FINANCES du 30 octobre dernier fournit une estimation de 1.796.437,38 € soit une différence de - 454.072,64 €, autrement dit environ 20 % de recettes en moins pour 2015. Pas aussi catastrophique que pour d'autres communes mais le boni présumé était de 49.494,66 €, nous voilà avec un déficit frisant les 400.000,00 € !

Espérons que nos édiles communaux sauront se montrer rigoureux dans la gestion des finances communales sans pénaliser pour autant les Dalhemois.

Mais comment le Collège va-t-il aborder cette problématique ?

Arnaud signale qu'en réalité, deux courriers ont été réceptionnés. Le second courrier fait état d'un déficit de 430.000 €, soit 20.000 € de moins qui seront compensés sur le budget 2016.

### **Jojo Cloes :**

Depuis les attentats de Paris du 13 septembre, notre Commune, comme les autres des régions wallonne et flamande est en "alerte 3", ce qui signifie que la menace d'attentat y est "possible et vraisemblable".

Quelles actions le Collège a-t-il menées relativement à ce niveau d'alerte ?

Arnaud nous informe que le niveau d'alerte 3 est une décision de la zone de Police et est relative aux écoles et aux manifestations organisées. L'alerte niveau 3 a également été activée sur Dalhem.

Ariane signale que les écoles et directions ont toutes été informées de la lettre publiée par Madame Milquet à leur intention ; les différentes directions ont été prévenues des bonnes pratiques à adopter ; les parents ont d'autre part été rassurés au besoin au sein de chaque école.

José Clignet nous informe également que par souci de prévoyance, la classe de ville prévue en décembre a été postposée.

\*\*\*\*\*